

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HANTAY SEANCE ORDINAIRE DU 5 DECEMBRE 2015**

## **Présents :**

BACHETTE Laurence, BONNEL Philippe, DOYELLE Olivier, DUHEM Désirée, KORDALSKI Bruno, LEFEBVRE Marie Noëlle, MANENT Vincent , MESUROLLE Hélène, MONTOIS Jacques, PLANCQ Gérard, SAGNIER Jérôme, VANDEWAELE Eglantine.

**Absents excusés :** CANON Cécile pouvoir à DOYELE Olivier, OMIETANSKI Bernard pouvoir à KORDALSKI Bruno, SYSSAU Nadine pouvoir à MONTOIS Jacques  
Monsieur DOYELLE Olivier secrétaire de séance.

Séance ouverte à 10h10, sous la présidence de Madame DUHEM Désirée, Maire.

A l'ouverture de la séance Madame le Maire procède à l'appel des membres et constate que le quorum est atteint.

Madame le Maire demande de bien vouloir l'autoriser à ajouter un point à l'ordre du jour : Heures Supplémentaires Catégorie B - approuvé

## **Procès verbaux de la séance en date du 4 septembre 2015**

Pas de remarque – PV approuvé à l'unanimité.

## **Election nouvel adjoint au Maire**

Madame le Maire informe l'Assemblée de l'annulation de la délibération du 4 septembre 2015 suite au déféré au Tribunal Administratif .

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-2, L2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Madame le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

Monsieur MANENT Vincent se porte candidat. Monsieur MANENT est élu à l'unanimité.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Monsieur MANENT Vincent, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Adjoint au Maire,

Le tableau des Adjoint au Maire est donc modifié comme suit :

1<sup>er</sup> adjoint MESUROLLE Hélène

2<sup>ème</sup> adjoint PLANCQ Gérard

3<sup>ème</sup> adjoint MANENT Vincent

## **Annulation - Création Régies groupées**

Afin de moderniser et d'offrir aux usagers et aux services de la Mairie plus de possibilités de paiements, il est proposé d'ouvrir un compte bancaire auprès de la Trésorerie. Les avances pourront se faire par chèque et les recettes pourront se faire par prélèvement. Pour ouvrir le compte, un regroupement de régies est nécessaire. Il est donc demandé de créer une régie d'avance "Animation - Technique" et suppression de : "technique, centres, commission jeunesse" et de créer une régie de recettes dénommée "Animation - Cantine" avec la suppression de celles regroupées "cantine - cités des Elfes - accueil de loisirs". Approuvé à l'unanimité.

### **Fusion de la Communauté de Communes des Weppes avec la MEL**

Madame le Maire explique à l'Assemblée le Projet de Schéma départemental de coopération Intercommunale (SDCI), conformément aux dispositions de l'article L5210-1-1 IV du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur le projet de fusion de la Communauté de Communes des Weppes avec la Métropole Européenne de Lille. Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

### **Mise en Place des titres Tir Groupé**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 27 juin 2014 relative à la mise en place des Tickets Restaurant. Au vu de la gestion délicate des droits au titre restaurant et des nouvelles règles d'attribution, Madame le Maire propose à l'Assemblée d'accepter la mise en place des titres Tir Groupé au bénéfice du personnel communal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place des titres Tir Groupé, de fixer la valeur faciale à 140€ annuel par agent présent et actif au 1er décembre, ayant au moins 3 mois d'ancienneté.

**Adhésion à la Caisse Nationale de Prévoyance** Madame le Maire informe l'Assemblée que la convention concerne l'assurance arrêt maladie du personnel. Madame le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer le renouvellement de la convention. Approuvé à l'unanimité.

### **Contrat Remplacement personnel**

Madame le Maire expose à l'Assemblée, les nécessités périodiques de remplacement des agents territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles. Madame le Maire demande de l'autoriser à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984. L'Assemblée, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

### **Création poste adjoint administratif**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée l'existence d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet et un poste d'adjoint d'animation 2ème à temps non complet- Elle rappelle qu'un agent occupe ces deux postes, au vu de l'augmentation du travail du service administratif, Accueil, Etat Civil, Madame le Maire demande de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet et de nommer cet agent sur le poste. A terme, Madame le Maire proposera après avis du CTP la fermeture du poste d'adjoint d'animation à temps non complet. Approuvé à l'unanimité.

### **Subvention exceptionnelle**

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'elle a reçu une demande de subvention exceptionnelle de l'Association Music Hantay. Après discussion, en vue d'aider cette association pour l'achat de matériel, l'Assemblée décide de verser à Music Hantay, une subvention exceptionnelle de 500€.

### **Participation de la commune aux séjours classe de neige, découverte**

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'elle a reçu une demande d'aide financière pour la participation d'un enfant, fréquentant une classe ULIS dans une autre commune, au séjour de classe de neige organisé par son école. Après discussion, le Conseil Municipal décide d'attribuer une participation financière, pour chaque enfant de Hantay, en classe ULIS, participant à un projet pédagogique (classe de neige ou classe de découverte) organisé par son établissement. La participation sera à hauteur 200€ maximal de la commune et dans la limite demandée, celle-ci sera versée directement à l'école.

### **DM N°1**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération relative au transfert de charges et produits transférés à la MEL pour un montant de 529€ concernant la promotion du tourisme.

Une délibération modificative est donc proposée soit augmentation de l'article 73921 de 529€ et une diminution de l'article 6574 du même montant afin d'équilibrer la section. Approuvé à l'unanimité.

### **Heures Supplémentaires catégorie B**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération relative à l'IHTS concernant le personnel de la catégorie C. Madame le Maire propose d'étendre le paiement des heures supplémentaires au personnel de la catégorie B - Approuvé à l'unanimité.

### **Questions diverses**

Madame le Maire informe l'Assemblée de la réception d'une facture relative à une formation. Il est souligné que toute formation doit être demandée au préalable par courrier ou par mail . Après discussion, tout accord de formation devra faire l'objet d'une délibération et sera appréciée en fonction de l'objet et de son utilité.

Madame le Maire a demandé à l'Assemblée s'il y a des questions diverses - Aucune question n'est posée, la séance est donc levée à 11h25.